

Délibération n°2018.00025

Finances - Approbation du compte administratif -
Exercice 2017

Séance du 10 avril 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 7

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Isabelle PEREIRA, Mme Patricia AMICO

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Isabelle PEREIRA

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Dominique MANIERE, M. Lyazid AMRANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise DELABY

Délibération n° 2018.00025

Finances - Approbation du compte administratif - Exercice 2017

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué à la vie des quartiers et aux finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour procéder au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Marianne MARGATE, 1^{ère} adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, et que Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE s'est retirée pour lui laisser la présidence au moment du vote du compte administratif 2017,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 3 avril 2018,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	30
POUR :	24 dont 6 par mandat Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	6 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Madame Patricia AMICO

DONNE ACTE à Madame le Maire de la présentation du compte administratif comme présenté ci-dessous.

Exercice 2017	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Excédent exercice 2016		771 395,06 €	
Recettes de l'exercice	14 889 945,90 €	40 026 265,08 €	54 916 210,98 €
TOTAL DES RECETTES	14 889 945,90 €	40 797 660,14 €	55 687 606,04 €
Déficit reporté exercice 2016	4 175 362,53 €		4 175 362,53 €
Dépenses de l'exercice	14 038 021,73 €	35 897 170,65 €	14 038 021,73 €
TOTAL DES DEPENSES	18 213 384,26 €	35 897 170,65 €	54 110 554,91 €
Résultat hors restes à réaliser	-3 323 438,36 €	4 900 489,49 €	1 577 051,13 €
Dépenses à reporter	1 774 708,96 €		1 774 708,96 €
Recettes à reporter	1 224 900,00 €		1 224 900,00 €
Soldes des restes à réaliser	-549 808,96 €		-549 808,96 €
Résultat cumulé	-3 873 247,32 €	4 900 489,49 €	1 027 242,17 €

ADOpte le compte administratif de la ville pour l'exercice 2017.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.